



CONSEIL DU 5^e ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 5 mai 2022

Le 05 mai 2022 à 18 h 45, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 11 mars 2022 se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5^e arrondissement

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil, Mme Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Présents :

Nadine GEORGEL, Marie-Noëlle FRÉRY, Sandrine FRANCHET, Pierre GAIDIOZ, Sophie HÉRITIER, Joanny MERLINC, Philippe-Henri CARRY, Nicolas HUSSON, Tristan DEBRAY, Sophia POPOFF, Marielle PERRIN, Yann CUCHERAT, Bénédicte DRAILLARD, Jean-Dominique DURAND, Anne PROST, Myriam BENCHARAA, Laurence BUFFLIER, Grégory CUIILLERON, Richard GLEIZAL, François THEVENIEAU

Absents excusés et dépôts de pouvoirs :

Bertrand ARTIGNY (pouvoir à Pierre GAIDIOZ)
Catherine GOUJON (pouvoir à Marielle PERRIN)
Marie DUARTE (pouvoir à Bénédicte DRAILLARD)
Béatrice GAILLIOUT (pouvoir à Laurence BUFFLIER)

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Introduction par Madame la Maire

Bonsoir à toutes et à tous, et bienvenue à ce conseil d'arrondissement du 5 mai 2022. Nous avons effectivement un petit problème technique sur la visio. Il n'est pas possible pour l'instant de nous voir en direct. Dès que ce sera possible, ça démarrera. Nous commençons maintenant notre séance.

Malheureusement, nous avons eu à déplorer un certain nombre d'incidents Montée du télégraphe ou dans les abords directs. Pour rappel, il y avait déjà eu, dans les mois précédents, des incendies dans les locaux des espaces verts avec des vols et des dégradations de matériel. Ce n'est pas un endroit où l'on a beaucoup de soucis habituellement. Là, ça se multiplie. J'ai rappelé les incendies au niveau des locaux des espaces verts à deux reprises, également deux incendies au collège Jean Moulin et, à ce jour, un total de 17 voitures brûlées. C'est inhabituel. Au nom du conseil d'arrondissement, je peux confirmer mon soutien aux victimes qui ont vu leurs biens soit dégradés, soit incendiés. Notre sympathie également pour

les habitants du quartier parce que l'on sait que cela les impacte, c'est anxiogène, nous en avons tout à fait conscience. En troisième lieu, toujours au nom de l'ensemble du conseil d'arrondissement, je réitère notre confiance dans la détermination des forces de police pour interpeller le ou les auteur(s) des faits et mettre un terme à cette situation. C'est un point sur lequel j'échange régulièrement avec la police nationale et avec la police municipale. Pas plus tard qu'hier matin, notre point mensuel prévention sécurité a eu lieu. On en a parlé, il y a un dispositif humain et technique. Je ne vais pas donner davantage de détails techniques puisque l'idée est d'essayer d'être discrets pour pouvoir interpeller la ou les personne(s). Encore une fois, ce sont vraiment des événements qui sont choquants et préoccupants. Nous n'avons aucun élément à ce stade pour tirer la moindre conclusion. C'est peut-être un problème de santé mentale, ou autre chose, il ne faut pas spéculer et faire confiance à la police pour élucider cette ou ces affaire(s).

Je vous donne les résultats du deuxième tour de l'élection présidentielle qui s'est déroulée le 24 avril dernier. Pour le 5^e Arrondissement, nous avons près de 29 500 inscrits. Nous avons eu 22 400 votants et près de 20 900 suffrages exprimés dont 357 nuls et 1180 blancs. En pourcentage de suffrages exprimés, Emmanuel MACRON a remporté 16 087 voix, ce qui fait un total de 77 % et Marine LE PEN 4 786, soit 23 %.

D'une échéance électorale à l'autre, nous serons de nouveau mobilisés pour les élections législatives les 12 et 19 juin prochains. On sait tous qu'il est difficile de mobiliser des assesseurs, que ce soit pour les listes politiques ou des assesseurs citoyens. La période estivale ne va pas nous aider parce que l'on peut avoir envie de faire autre chose un joli dimanche de juin. Il faut donc mettre le paquet pour mobiliser familles, amis, voisins et aussi ses soutiens politiques pour présenter des assesseurs citoyens. Sachant aussi que c'est une mission, que l'on soit président ou assesseur, qui demande un certain engagement en termes de temps, dans une journée, dans un week-end, c'est fatigant, on en a bien conscience, mais c'est sympa aussi. En général, on passe une bonne journée et cela nécessite aussi de la rigueur et de la concentration.

On va bousculer un petit peu l'ordre parce qu'habituellement les questions c'est à la fin du CA mais pour avoir une certaine logique dans le propos, je crois, Madame PROST, que vous aviez une question par rapport aux élections justement.

Anne PROST : Bonsoir à tous. À l'occasion des élections municipales, j'ai constaté que très peu d'assesseurs politiques étaient présents, provenant de différents groupes politiques. Comment peut-on faire pour que nous ayons tous - et je nous englobe, vous savez que j'ai fait un gros effort avec tous mes amis citoyens du 5^e Arrondissement notamment pour être présents aux deux tours – donc j'aimerais bien que toutes les familles politiques jouent le jeu pour que l'on soit plus nombreux sur nos bureaux de vote. Avez-vous d'autres solutions ? En effet, motiver la population c'est bien, mais là je l'ai constaté aussi cette fois-ci, que des groupes politiques qui ont fait de très beaux scores avaient très peu de personnes présentes en rotation sur les bureaux de vote. Que pouvez-vous me répondre ?

Nadine GEORGEL : Pour la question des assesseurs politiques, côté mairie, on relance les candidats et les différentes formations politiques qui sont représentées aux élections. Je ne peux pas aller dans les groupes politiques qui ne sont pas de la majorité.

Anne PROST : Je comprends très bien mais est-ce que l'on ne peut pas responsabiliser un petit peu plus les groupes politiques ? Je le dis avec beaucoup de respect pour tous, on est tous très engagés. C'est vrai que, par exemple, aux élections municipales j'avais noté que, pas vous personnellement, vous aviez peu de vos groupes politiques sous prétexte qu'il y avait des enfants, sous prétexte de plein de choses. Je pense que l'on s'engage aussi pour ces journées-là, qu'on aimerait bien tous passer au vert un dimanche de juin, donc qu'est-ce que l'on peut faire pour que l'on soit tous plus motivés ? Vos amis, vos copains, vos membres

d'associations diverses et variées, pour que vous soyez tous plus représentés et représentés au niveau des voix que vous obtenez.

Nadine GEORGEL : merci Madame PROST pour ce rappel d'éducation civique. Ce qui est flagrant du côté des écologistes, parfois ils manquent de discipline pour s'inscrire sur la liste des assesseurs politiques. Ils sont bien présents dans les bureaux mais en tant qu'assesseurs citoyens. C'est effectivement quelque chose à déplorer et auquel nous allons remédier. Les mêmes personnes seront donc bien inscrites sur la liste politique. Pour ce qui est des écologistes, ils sont présents quasiment dans tous les bureaux de vote. Quasiment dans tous. Je ne peux pas dire la même chose des autres formations. D'autre part, quand je prends la liste des candidats au second tour de l'élection municipale, je peux dire que quasiment 100 % des candidats qui s'étaient présentés au second tour de l'élection, élus ou pas, ont tenu un bureau de vote lors de l'élection présidentielle. On ne peut pas dire la même chose des autres listes.

Anne PROST : Je ne parle pas que des élus, je parle des groupes.

Nadine GEORGEL : Je pense qu'il n'y a aucun des élus, ici, qui n'a pas tenu de bureau de vote. Écoutez, Madame PROST, je vous réponds, si vous remettez en cause la véracité de mes propos, ça va être un peu compliqué et je pense que sur la tenue des bureaux de vote, on ne va peut-être pas aller trop dans le détail.

Anne PROST : J'assume.

Nadine GEORGEL : Donc, moi je vous dis, j'ai repris, suite à des interpellations, des petites rumeurs, pas toujours bien plaisantes qui circulent, je le redis : ce en quoi les écologistes ne sont pas assez disciplinés c'est de s'inscrire en tant qu'assesseurs politiques. Pour les prochaines élections, on va le faire bien carré mais cela n'empêche pas que, dans les faits, tout le monde est présent. Est-ce que si je reprenais la liste du second tour, de toutes les listes je trouverais tout le monde dans les bureaux de vote ? Je n'en suis pas très sûre. De toute façon, on ne va pas aller là-dedans, moi je fais confiance à la responsabilité, je pense que dans cette salle on peut en attester, je fais confiance.

Anne PROST : Je ne mets pas en doute...

Nadine GEORGEL : Si un élu ne peut pas être là, je fais confiance sur le fait que la raison est bonne.

Anne PROST : Je ne parle pas des élus...

Nadine GEORGEL : Laissez-moi finir. On n'est pas au café du commerce. Je me permets de rappeler que j'ai le droit de sanctionner. En tant que maire, j'ai le droit de sanctionner si un élu n'assume pas la présidence d'un bureau de vote. Je vous l'ai dit en aparté tout à l'heure, on n'est pas à l'école maternelle, je vous fais confiance, je n'ai jamais demandé de justificatif. Je ne le ferai pas.

Anne PROST : Je vous laisse terminer.

Nadine GEORGEL : C'est terminé.

Anne PROST : J'avais une réponse à donner mais c'est bon. Je ne parlais pas des élus.

Nadine GEORGEL : C'est terminé. Maintenant, encore une fois, Madame PROST, je veux bien reprendre la liste de ceux qui se sont présentés aux municipales et vérifier que tout le monde est bien dans les bureaux de vote. Je pense que ce ne serait peut-être pas à l'avantage

de tout le monde. Sur ce, cette séquence est close. J'invite les groupes politiques, les citoyens, à s'inscrire en tant qu'assesseurs politiques ou citoyens. Ce qui compte c'est qu'à la fin on puisse tenir les bureaux de vote dans de bonnes conditions et en pleine responsabilité de cette fonction.

Et pour poursuivre sur la période estivale, les beaux jours signent le retour de jolis événements :

- La soirée des sportifs, sportives et bénévoles reprend pour la première fois sous ce mandat demain soir. Un certain nombre d'élus seront présents et on s'en félicite. Nous avons attendu longtemps et nous sommes ravis que cela puisse se passer.
- La distribution de terreau et le lancement du concours du fleurissement auront lieu le 14 mai au matin à la mairie Locard, dans le parc de la mairie au rez-de-chaussée.
- La Voie est Libre le 21 mai permettra au quartier de St Paul à Gerson d'avoir de nombreuses animations culturelles avec l'implication des acteurs locaux
- Pour la semaine des fiertés, je laisserai Mme Popoff nous en dire un mot. On se félicite du renouvellement après une première édition réussie – je salue la mobilisation de nombreux acteurs autour un événement porteur de valeurs d'ouverture et d'inclusion.
- Madame DRAILLARD pourra rapidement nous dire un de la cérémonie de commémoration du 8 mai

Je laisse la parole à Madame POPOFF pour nous présenter la programmation de cette nouvelle édition de la semaine des fiertés.

Sophia POPOFF : Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, il s'agit de la deuxième édition de la semaine des fiertés du 5^e arrondissement qui aura lieu du 17 au 25 mai. Une semaine de programmations socioculturelles qui a été coconstruite entre les acteurs de nos quartiers. Je pense notamment à la MJC de Ménival, le centre social de Saint-Just, le Baston – le bar de la rue de la Quarantaine – et l'école Gerson, et puis des acteurs de la communauté LGBT qui se situent sur Lyon et son agglomération, notamment l'association SOS homophobie, l'association 2MSG qui s'occupe de migrants et une compagnie de théâtre forum, théâtre participatif, la compagnie des Incarnés, ou encore une chorale et un collectif de théâtres. Il va y avoir des activités dans tous nos quartiers le temps de cette semaine. Je vais mettre l'accent sur un événement auquel vous avez tous été invités, normalement. Il s'agit de la soirée de clôture de cette semaine qui aura lieu au Palais de Bondy, dans la salle Molière, comme l'année dernière. Ce sera une soirée autour d'une chorale et d'une performance théâtrale, le 25 mai. Vous êtes, bien évidemment, tous conviés à cet événement et à tous les autres. Je vous annonce également que nous organisons avec l'association 2MSG – qui s'occupe de personnes migrantes pour les accompagner dans leurs démarches – une conférence de presse, ici même, en présence notamment de Sylvie TOMIC pour dénoncer les conditions d'accueil de ces personnes sur notre territoire.

Nadine GEORGEL : Merci Madame POPOFF. Plus près de nous, on va aussi dire un petit mot de la cérémonie de commémoration du 8 mai qui, cette année, aura lieu le 9 mai dans le parc de la mairie. Madame DRAILLARD, est-ce que vous voulez nous en dire quelques mots.

Bénédicte DRAILLARD : Je voudrais simplement dire que je me réjouis que nous nous retrouvions sans masque pour la première fois. On voit les visages, cela fait plaisir. On l'aura attendu ce moment-là. Je peux vous dire également que le Covid a été très difficile pour les anciens combattants, beaucoup de personnes sont décédées ou ont été très affaiblies. Des personnes m'appellent en me disant qu'elles ne viendront pas cette fois-ci car on a beaucoup décliné pendant ce confinement. Une pensée pour eux et nous allons essayer de leur faire chaud au cœur pour montrer que l'on continue vraiment les commémorations. C'est la première fois que nous pourrons faire une vraie commémoration un peu festive. Elle aura lieu

le 9 mai, lundi prochain. Nombre d'entre nous seront présents, merci beaucoup d'être présents. Le 9 mai est aussi la journée de l'Europe donc nous nous sommes dit que nous allions aussi mettre le cap là-dessus. Nous sommes également en pleine guerre, donc nous allons rendre hommage au peuple ukrainien. Trois saxophonistes vont venir du CNR, des jeunes de 16 ans qui sont eux-mêmes ukrainiens, qui ne parlent pas français ; ils sont arrivés il y a à peine 15 jours. Ce sera donc aussi l'occasion d'être en lien avec le peuple ukrainien. Il y aura également une classe de seconde (seconde 3) du Lycée Saint-Just qui a choisi des textes. Vous verrez, si vous êtes là, que ce sont des textes très forts pour certains. Les élèves vont lire eux-mêmes les textes choisis qui sont assez variés. Je les ai rencontrés car une plaque commémorative des élèves qui ont été déportés a été apposée au Lycée Saint-Just. C'est donc à cette occasion que je les ai rencontrés et je leur ai proposé de venir. Avoir 35 jeunes de seconde et ces 3 jeunes Ukrainiens, ça va être un peu de jeunesse, mais je souhaite vraiment que l'on rende aussi hommage aux anciens combattants qui ont vraiment souffert de ces temps de confinement.

Nadine GEORGEL : Merci Madame DRAILLARD et merci pour votre engagement que l'on sait complet et continu sur les questions de mémoire et de respect des anciens. Avant qu'on ne passe au déroulé plus protocolaire de la séance, Monsieur DEBRAY souhaitait prendre la parole au nom du groupe Lyon en Commun. Monsieur DEBRAY la parole est à vous.

Tristan DEBRAY : Madame la Maire, mes chers collègues, en l'espace d'une seule génération, l'extrême-droite nationaliste et xénophobe est devenue la première force d'opposition à la démocratie républicaine.

Ses idées continuent malheureusement à se diffuser dans les rues autour de nous, et je sais que nous toutes et tous ici présents le déplorons.

Qu'est-il arrivé à la France, pays des Droits de l'Homme, des libertés, de l'égalité, de la fraternité, de la laïcité, pour en arriver là ? Si dans les cinq années qui viennent, rien n'est fait pour enrayer cette escalade mortifère et isolationniste, inéluctablement, elle sera au pouvoir. La menace gronde, elle est bien réelle.

Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même continuerons toujours à faire face aux discours de haine basés sur la peur et le rejet de l'autre, aux idéologies porteuses de divisions et d'inégalité.

L'ensemble des forces de gauche et écologistes, sur la ville de Lyon, a recueilli 43 % au premier tour de l'élection présidentielle, contre 36 % pour les politiques de droite et de droite conservatrice, et 18 % pour tous les candidats d'extrême-droite réunis.

Nous cinq, mes collègues de Lyon en Commun ici présents et moi-même, sommes issus de la société civile. Nous nous opposons aux luttes partisans, stériles et irresponsables, aux postures politiciennes par le truchement des jeux solitaires qui ont décimé les partis traditionnels.

Nous nous réjouissons de la toute nouvelle Union des Gauches, de l'union entre celles et ceux qui estiment que justice sociale et écologie sont indissociables. Que le soutien des personnes les plus fragiles ou les plus fragilisées est intimement liée avec la lutte contre le réchauffement climatique.

Cette large Union est la première depuis bien longtemps, et elle va permettre à de nombreuses et nombreux jeunes candidates et candidats de mener les batailles pour la justice sociale et pour le climat. Quant à nous, électeurs, on va enfin pouvoir voter pour des idées et non contre l'extrême-droite !

C'est aussi une bonne nouvelle pour la Démocratie qui a grandement besoin de forces vives ! Ici, dans le 5^e chacune et chacun d'entre nous a pu mesurer les résultats concrets de l'alliance entre des élus sensibles aux questions sociales, à l'environnement, ou encore à la défense du patrimoine. Entre des élus engagés, au sein d'une équipe intergénérationnelle.

Au niveau local, notre engagement écologique, social et solidaire s'exprime notamment à travers tout le travail mené avec des bailleurs sociaux et avec les habitants, les jardins citoyens, les collectifs autour de la nature, la rénovation de squares qui renforcent le lien intergénérationnel, la végétalisation des cours des écoles Joliot Curie, Albert Camus et bientôt

Fulchiron, les Conseils et les rues des enfants, les évènements organisés par la Mairie du 5^e qui visent à reconnaître les droits des minorités et à réunir au-delà de toutes les différences, le renforcement de nombreuses lignes de bus, ou encore la mobilisation de Madame la Maire en tant qu'administratrice du Sytral, envers les transports collectifs du 5^e.

Oui, notre arrondissement comme les six autres de la majorité, est en quelque sorte un laboratoire de cette union des forces de gauche et écologistes. Depuis deux ans, cette alliance naturelle porte ses fruits. Alors je ne sais pas si ces fruits sont bios, mais nous les cultivons chaque jour avec beaucoup de soin. Je vous en remercie.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 mars 2022.

Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 1 – Rapport Direct - État Spécial du 5^e arrondissement de Lyon - Exercice 2021 - Compte Administratif 2021 Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Le montant des dépenses réalisées sur l'exercice 2021 s'élève, au 31 décembre 2021, à 473 244,68 € sur un total de recettes de 722 228,37 €. Il y a un résultat plus que positif de 249 043,69 €. Vous pouvez faire confiance à l'administration pour les comptes, ils sont exacts. Cela signifie que nous avons un résultat positif qui résulte, comme vous le savez, en partie de la période épidémie covid. Il y a eu moins de prestations qui ont pu être effectuées côté Ville de Lyon, donc lié au contexte. Avec ce résultat positif, comme vous le savez et comme on l'a déjà fait dans une précédente délibération, une partie peut être éventuellement affectée vers le budget d'investissement. Je pense que cela sera vraisemblablement le cas sous peu, même si j'ai eu les informations tardivement mais il n'y a pas de difficultés. Je vous demande de nous donner acte de la présentation faite de ce compte administratif pour l'exercice 2021, d'arrêter les dépenses, les recettes et les résultats comme je viens de les présenter. Nous allons voter en dehors de la présence de Madame la Maire Nadine GEORGEL qui ne peut pas être présente pour le vote de ce compte administratif

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme FRÉRY met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Laurence BUFFLIER et Béatrice GAILLIOUT (pouvoir donné à Laurence BUFFLIER) votent contre.

Mme la Maire, Nadine GEORGEL, est absente de ce vote pour le compte administratif 2021.

Rapport 2 - 3896 - Programmation 2022 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 248 000 euros - Direction du Développement Territorial Rapporteur : Nadine GEORGEL

Il vous est proposé aujourd'hui de voter l'attribution de ces subventions dans le cadre de cette programmation 2022. Sachant que la subvention 2021 était de 200 000 euros, donc une hausse assez substantielle. Pour rappel, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance a pour but, d'une part, l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques, et d'autre part l'accompagnement individualisé des publics en difficulté qu'ils soient

victimes ou auteurs. Les projets votés dans le cadre de cette programmation concernent l'ensemble de la Ville de Lyon. Il s'agit de dispositifs de médiation nocturne, de médiation en milieu scolaire, de médiation culturelle, d'accompagnement des victimes d'harcèlement de rue, de chantiers d'insertion, du maintien du lien avec les enfants et leurs parents détenus, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Les porteurs de projets sont très variés. On peut voir deux associations pour le 5^e Arrondissement : l'ALTM, qui a déjà œuvré l'été dernier dans le Vieux-Lyon. Je vais laisser la parole à Monsieur MERLINC, qui les avait accompagnés sur le terrain, pour nous en dire deux mots. On voit aussi l'arrivée d'un autre acteur de la médiation qui est connu dans le domaine, c'est l'association AMELY. Monsieur MERLIN, est-ce que vous voulez nous dire rapidement un petit mot sur ce que vous aviez observé avec l'ALTM ?

Joanny MERLINC : Je vais être rapide car on en avait effectivement parlé il y a deux CA. Ce dispositif de médiation a été extrêmement bien accueilli par les commerçants avec lesquels il y avait eu énormément de discussions, des remontées problématiques. Il s'agit, bien sûr, de rondes sur quelques soirées. Nous avons environ 100-150 commerçants dans le 5^e arrondissement et une vingtaine ou trentaine d'établissements de nuit ouverts sur ces créneaux-là. Tous n'ont pas été cités mais, en tout cas, sur les interventions de l'ALTM, l'accueil était globalement positif. Nous envisageons de faire appel à d'autres dispositifs et d'autres associations de médiation pour des événements plus ciblés, dans les conflits d'usage nocturnes du 5^e arrondissement

Laurence BUFFLIER : Juste une petite question, Monsieur MERLINC, ils passent de quelle heure à quelle heure ?

Joanny MERLINC : Le dispositif s'étend jusqu'à minuit pour le moment. Nous sommes assez conscients de la situation sans avoir des solutions. On ne peut pas, pour l'instant, demander aux agents formés de faire 20 h–3 h du matin, ce n'est pas exactement le cadre, on respecte l'action de l'ALTM. Mais c'est aussi pour cela que je parlais de dispositif de médiation ciblé. Quand il y a des conflits d'usage après minuit, on se réserve la possibilité d'agir en médiation et en dialogue sur les dossiers directement. On envisage notamment la création d'un conseil de médiation qui serait à l'échelle de l'arrondissement. Aujourd'hui, il se situe à l'échelle de la ville. Mais effectivement, si cela répond à votre question, le dispositif de l'ALTM est limité dans le temps et n'intervient pas sur les conflits d'usage qui arrivent après minuit.

Laurence BUFFLIER : Les problèmes sont plutôt sur la tranche d'heure minuit-5h du matin. Notamment, des problèmes avec des agents de propreté du nettoyage qui ont posé un droit de retrait – je ne sais pas si cela s'est reproduit ces derniers temps mais à une époque, c'était assez fréquent – c'est juste pour cibler l'heure des problèmes, c'est minuit-5h du matin. Passé minuit sur les quais, vous ressentez déjà cette atmosphère...

Nadine GEORGEL : Quand il y avait eu la réunion bilan du dispositif, il était clairement exprimé que l'on n'est pas sur le même type de problématique et qu'après, on est vraiment sur une problématique police. La police peut répondre notamment à des situations de violence, l'association moins. Ils se retrouveraient exposés aussi dans des situations qu'ils ne pourraient pas gérer.

Laurence BUFFLIER : Bien sûr. Mais je pensais aussi au contrôle des établissements qui ont la charte de la vie nocturne.

Joanny MERLINC : J'abonde dans ce que vous venez de dire, c'est bien une discussion que l'on a eue. Il nous est apparu évident que concernant les événements que vous citez, ce sont surtout les forces policières qui sont compétentes. Les médiateurs eux-mêmes l'indiquent, le but de la médiation c'est d'intervenir sur la zone avant l'incident et pas sur des agressions physiques. Après, concernant la Charte de la vie nocturne, je vous assure ici que nous serons

extrêmement vigilants à ce que les signataires s'engagent sur un certain nombre de points et surtout à pouvoir aussi répondre aux besoins des signataires en matière de sécurité nocturne. Pour le moment, c'est en refonte et on en reparlera probablement dans un prochain CA.

Laurence BUFFLIER : Merci, oui très bien. Je parle même sous le précédent mandat. Cela n'a jamais servi à grand-chose la charte de la vie nocturne. Je suis brute mais voilà ce que j'en pense en étant commerçante et en habitant le Vieux-Lyon, ce n'est pas nouveau, ça ne fait pas deux ans. Merci beaucoup.

Nadine GEORGEL : Je vais simplement me permettre un petit point d'actualité vie nocturne qui fait aussi le lien avec les questions de police. Nous nous félicitons de la fermeture administrative pour 3 mois de l'établissement New Ibiza sur le quai Pierre-Scize et nous espérons qu'il ne réouvrira pas parce qu'il fait également l'objet d'une procédure d'annulation de bail, qui avait été annulé en première instance. L'établissement a souhaité faire appel et ça devra être jugé définitivement pendant l'été. Il devrait y avoir une jonction parfaite entre ces deux mesures et on espère vraiment vivement que c'en est terminé. L'équipe précédente l'a porté, on sait à quel point cela a été compliqué et a impacté très négativement la vie des habitants près de la place Gerson. Vraiment, on ne le regrettera pas.

Anne PROST : Merci pour ces bonnes nouvelles. C'est vrai que l'on en avait déjà parlé. Vous apportez des solutions, comme on vient de le dire, avant la nuit noire plus compliquée. Vous apportez des moyens humains qui sont, je pense, très importants. Qu'est-ce que vous proposez techniquement parlant ? Et je reviens sur mes caméras de vidéo-surveillance, avez-vous pensé à installer plus de caméras de vidéo-surveillance, peut-être sur des secteurs qui nous auraient permis de découvrir les personnes qui ont brûlé les véhicules, sur des zones de passage ? Merci pour toutes ces mesures pour la sécurité de nos citoyens que nous défendons.

Nadine GEORGEL : Je pense qu'il ne faut pas tout mélanger entre des actions de médiation et la vidéo-surveillance. Pour avoir visité le CSU (le centre de vidéo-surveillance), il y a quand même beaucoup de caméras dans Lyon. Il y a peu d'endroits qui sont très fréquentés où il n'y a pas une vision par vidéo. Encore une fois, là on n'est pas sur des faits délictuels. On va être clairs, quelqu'un qui a trop bu et qui fait du bruit, on aura beau le voir à la caméra, cela ne changera pas la nuisance.

La médiation et la verbalisation des infractions ou l'envoi des forces de police ne sont pas la même chose. Là, on est bien sur du vivre ensemble apaisé, pour aussi faire de la pédagogie, parfois de la prévention sur les conduites addictives. Je suis désolée, mais une caméra vidéo ne remplacera jamais, et sur bien des sujets, la présence humaine. Sur la question, par exemple, de la Montée du télégraphe, nous n'irons pas dans le détail car ce serait contre-productif, rien ne vous dit qu'il n'y a pas d'images. Je ne vous dis pas qu'il y en a, je ne vous dis pas qu'il n'y en a pas, mais il faut se garder de conclusions.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 3 - 3997 - Attribution d'une subvention d'un montant de 2 500 euros à l'association Ménival Football Club pour l'organisation du déplacement des U13 du 3 au 6 juin 2022 au 40^e tournoi national masculin de Montpellier - Approbation d'une convention d'application financière - Direction des Sports
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Cette délibération 3997 a pour objet l'attribution d'une subvention de 2 500 € au Ménival FC pour l'aider à participer au 40^e tournoi de football de Montpellier le week-end de la Pentecôte.

Les personnes qui vont partir sont les suivantes :

- 38 joueurs et joueuses de 12-13 ans, deux filles seulement.
- Deux parents, des encadrants et un jeune arbitre en formation qui profitera de ce tournoi pour parfaire sa formation
- 7 entraîneurs et bénévoles.

Le départ est prévu le vendredi soir en autocar, il y a trois nuitées en mobil home.

Le samedi et le dimanche seront consacrés au foot avec 6 matches de 30 min, mais aussi une plage horaire qui sera destinée à une visite touristique/culturelle.

La phase finale aura lieu le lundi.

Outre l'indéniable aspect sportif, il faut insister sur son aspect social, de nombreux jeunes découvriront la Méditerranée à cette occasion, d'autres ne l'ont pas souvent vue ou, même, ne s'éloignent guère de leur quartier. Le budget a bien été étudié, un réel effort a été fait.

Suite à la crise sanitaire, si le club a retrouvé ses adhérents masculins, il rencontre plus de difficultés avec ses bénévoles et, surtout, n'a pu maintenir ses deux équipes féminines. Cela reste une priorité des dirigeants.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions proposées.

[Anne PROST](#) : Je suis ravie et je vous remercie pour cette subvention. Ils vont passer de très bons moments dont ils vont se souvenir toute leur vie. Donc merci pour eux.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 4 - 3897 - Programmation financière 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 518 060 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Sandrine FRANCHET

Bonsoir,

Avec cette délibération, consacrée au premier volet de la programmation financière emploi-insertion 2022, la Ville de Lyon montre toute l'attention qu'elle porte à l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle et sociale sur son territoire. Et notamment celui des publics les plus fragiles et les plus prioritaires.

Le montant de cette première tranche de subventions aux structures locales intervenant sur ce champ de l'emploi et de l'insertion est en effet de près de 520 000 €. Il vient en complément des actions portées par la Maison métropolitaine pour l'insertion par l'emploi et par la Mission locale de Lyon.

Ces subventions se déclinent selon cinq axes :

- le plus important, en termes de montant alloué, est celui de la lutte en faveur de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les discriminations. Un montant de 100 000 € est ainsi alloué à la Mission locale pour des actions en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active.
- un autre axe d'action important est celui de la levée des freins à l'employabilité. Cela revient à agir en amont des dispositifs d'aide à la recherche d'emploi, par exemple en finançant la garde d'enfants pour des mères isolées qui s'engagent dans un parcours de retour à l'emploi, ou des aides au numérique pour les personnes en situation d'illectronisme. On a aussi de l'aide à l'accès et au logement, avec notamment une

subvention pour les moins de 30 ans de 60 000 € au Comité local pour le logement autonome des jeunes de Lyon.

- les 3 autres axes d'action pour cette programmation emploi insertion sont :
 - l'Aller vers, pour s'efforcer de toucher et mobiliser les publics qui sont les plus éloignés à la fois de l'emploi et des services publics ;
 - la mise en action professionnelle, notamment via les entreprises et les chantiers d'insertion ;
 - l'insertion et la reconversion dans les métiers de la transition écologique et sociale.

Dans le cadre de cette délibération, 2 structures qui interviennent plus particulièrement sur notre arrondissement sont aidées : la fondation AJD (pour un montant total de près de 40 000 €) ainsi que l'association d'insertion Aiden (pour un premier montant de 6 000 €).

Pour soutenir toutes ces actions d'aide à l'emploi et à l'insertion, je vous demande de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

Myriam BENCHARAA : Je voulais juste savoir si l'opération de job-dating, qui avait pour habitude d'être tenue dans cette période (je crois que c'est souvent en juin), va être renouvelée. Cela permettait souvent de mettre en lien des jeunes un peu éloignés de l'emploi et du monde de l'entreprise avec des partenaires économiques du territoire et je sais que c'était beaucoup apprécié.

Sandrine FRANCHET : Oui, tout à fait. C'est une action que l'on mène vraiment en lien avec la MMIE. Je les rencontre notamment la semaine prochaine. Évidemment, on va faire le point sur les prochains sujets et c'est toujours une opération qui fonctionne très bien et qui accueille beaucoup de jeunes et d'entreprises qui viennent chercher des employés pour l'été. On va donc la renouveler.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 5 - 3905 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, d'occupation temporaire et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Approbation des conventions - Direction de l'Enfance
Rapporteur : Sophie HÉRITIER

Ce soir, je vais demander votre approbation pour le renouvellement d'une convention d'occupation pour nos établissements d'accueil de jeunes enfants. Pour le 5^e, cela concerne l'établissement La Baleine qui est juste derrière nous dans la cour. Je vous demande donc un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 6 - 3793 - Lyon 5^e - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit de la cour du Palais Saint Jean, sis 4 rue Adolphe Max, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Les Tupiniers du Vieux Lyon, pour la période du 9 au 12 septembre 2022 - EI 05068 - Direction Centrale de l'Immobilier
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 3793 porte sur l'autorisation d'occupation temporaire et à titre gratuit de la cour du Palais Saint Jean consentie par la Ville de Lyon au profit des Tupiniers à l'occasion du marché Tupiniers qui aura lieu les samedi 10 et dimanche 11 septembre 2022. On ne présente plus forcément trop le marché Tupiniers qui est un évènement majeur pour le monde de la création de la céramique. Depuis 1986, c'est une vitrine des créateurs locaux et des artistes nationaux et internationaux qui proposent une richesse de diversités et d'inspirations que bien des marchés de la céramique en France et en Europe nous envient. Nous sommes évidemment très fiers d'avoir le privilège d'accueillir chaque année un évènement si majeur sur notre territoire. Je vous propose d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Anne PROST : J'en profite, comme on parle d'occupation temporaire de l'espace : pouvez-vous nous expliquer quelle est la position de la mairie concernant la place du marché de Champvert qui a été occupée par un cirque ? Je suis allée sur place et que j'étais très inquiète pour nos forains qui, eux aussi, ont d'autres soucis avec la refonte du règlement des marchés et c'est vrai que je me suis vraiment attachée, je suis cliente sur ces marchés, je vais beaucoup sur ces marchés et je fais travailler tous ces forains que je suis allée voir vraiment très ennuyée. Qu'en est-il de ce cirque installé illégalement sur cette place ? Vous ont-ils contactés ? J'ai eu l'occasion de discuter avec eux, ils n'ont pas eu de nouvelles. Merci.

Nadine GEORGEL : Votre question concerne l'installation illégale d'un cirque sur le parking Rhodia Vaise situé dans le 9^e arrondissement. Ce cirque n'a, bien évidemment, demandé l'autorisation de personne pour s'installer, ni de la Ville de Lyon, il n'a contacté aucune équipe d'arrondissement. C'est une installation de facto. La Ville de Lyon a verbalisé, a fait un arrêté, et mis en demeure le Cirque de partir. Maintenant, comme dans toute autre situation, nous sommes dans un état de droit, c'est à la justice d'en donner les moyens pour les faire partir. Nous le constatons, nous le déplorons, comme tout le monde. Les actions ont été prises immédiatement, de manière très rigoureuse et adaptée par la Ville de Lyon. Hier, j'ai évoqué dans le point prévention police, puisqu'il est installé dans le 9^e et non pas dans le 5^e, que mon souci par rapport à ce qui nous concerne, c'est l'implantation de panneaux qui, notamment sur Bathélémy Buyer, peuvent avoir un impact sur la visibilité. J'ai demandé aux forces de police de les enlever, notamment les affiches papiers, c'est un affichage sauvage, c'est un peu plus délicat sur les supports physiques, puisque là on est quand même sur une propriété privée. Même si c'est mis d'une manière complètement anarchique, on n'a pas le droit d'aller confisquer. Enfin, se pose aussi la question de la condition animale puisqu'il y a quelques buffles – photo à l'appui de la police – qui sont entourés d'une petite ficelle. Cela pourrait être compliqué d'avoir des buffles sur l'avenue Barthélémy Buyer. De toute façon, la Ville de Lyon s'était positionnée contre les cirques avec des animaux.

Nicolas HUSSON : J'avais bien eu cette information. Tous les moyens sont entrepris pour nous en occuper au plus près. Sur la ligne éthique, ce genre de cirque n'est pas en cohérence avec les valeurs portées par la municipalité et nous mettons en œuvre tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour éviter que cela se reproduise à l'avenir. Les souhaits portés par la Ville concernent l'absence d'animaux, et en priorité d'animaux sauvages, dans les cirques. C'est pour cela que nous avons accueilli avec un grand plaisir le cirque Bouglione qui est un cirque sans animaux. C'était un spectacle de haute qualité. On peut arriver à faire du cirque avec des humains et pas des animaux.

Anne PROST : J'étais juste en train de parler des acteurs économiques qui sont des forains qui sont un peu malmenés en ce moment et qui ont dû payer leur redevance alors qu'ils n'occupent que la moitié de l'espace

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 7 - 3840 - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 203 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles - Approbation de conventions et d'avenants - Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 3840 porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à huit lieux conventionnés sous le label « Scènes découvertes » sur les enveloppes FIC et FIMA. Si le montant global est de 203 000 €, nous sommes comme l'an dernier concernés, dans le 5^e arrondissement, par l'attribution d'une subvention de 16 000 € à notre précieuse MJC Ménival école de cirque. Pour rappel, le dispositif « Scènes découvertes » s'inscrit dans le triptyque de l'école, à savoir les pratiques amateurs, dans une démarche d'éducation populaire au travers d'ateliers de découvertes au perfectionnement, une formation préparatoire, prestigieuse, aux écoles supérieures des arts de cirque et donc, précisément, une programmation qui privilégie les compagnies émergentes grâce au dispositif « Scènes découvertes » en place depuis 2010. Au nom de la majorité de notre arrondissement, je me réjouis du renouvellement de ce soutien qui permettra à l'école de cirque d'accompagner deux ou trois compagnies, chaque année, sur leur première création. Je m'en réjouis d'autant plus que les institutions culturelles, fers de lance de notre arrondissement, ont plus que jamais besoin de notre soutien. À ce sujet, puisque l'on parlait de sujets d'actualité, j'ai récemment appris avec effarement que la Région poursuit sa politique inquiétante de désengagement culturel. Dans le 5^e, une coupe de 10 % du budget du fabuleux Théâtre du Point du Jour est annoncée. Je pense que de nombreux élus autour de cette table partageront mon inquiétude. Dans un monde idéal, cette inquiétude sera aussi partagée par celles et ceux qui ont porté les couleurs ou se sont associé au parti politique de Laurent Wauquiez, président de la Région, lors des dernières élections municipales et, croyez-moi, je continuerai dans les jours et les semaines à venir à faire entendre mon indignation sur ce sujet. Puisque ce n'est pas le sujet de cette délibération et pour en revenir à l'école de cirque, je vous propose d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 8 – 3910 - Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins les 10-11-12 juin et 17-18-19 juin 2022 - Direction des Événements et Animation

Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 3910 porte sur l'Attribution d'une subvention de 3 500 euros au festival Jazz à Cours et à Jardins pour l'édition 2022. Créé en 2010 à l'échelle de l'arrondissement, le festival Jazz à Cours et à Jardins n'a cessé de prendre de l'envergure pour devenir rapidement un événement incontournable dans le milieu du jazz avec, évidemment, une forte dimension locale mais également un rayonnement national et international par le biais d'une programmation riche, éclectique et exigeante mettant en lumière des artistes émergents de la scène lyonnaise aux côtés de grands noms du jazz. Au sein de notre majorité, nous soutenons fortement le festival dont les dynamiques sont en phase avec notre politique culturelle. Jazz à Cours et à Jardins permet de faire découvrir au public lyonnais la richesse de plusieurs styles musicaux dont le jazz à travers une programmation artistique de qualité, et de lui faire découvrir aussi des lieux insolites. Comme je l'ai indiqué plus haut, cette démarche de Jazz à Cours et à Jardins permet aussi de mettre en lumière des artistes émergents ou confirmés de notre territoire et puis l'évènement, si vous le connaissez ou que vous l'avez déjà fréquenté, fédère l'adhésion du public et des habitants parce qu'ils se reconnaissent dans ce moment de

partage musical et festif. Pour ces raisons, nous avons, dès le début du mandat avec Madame la Maire, souhaité accompagner les équipes du festival et travailler avec elles sur l'évolution de l'évènement et l'évolution du soutien de la Ville et de la mairie du 5^e. Je suis heureux d'annoncer, aujourd'hui, que ces échanges ont abouti à l'augmentation du soutien de la Ville puisqu'il est proposé d'attribuer une subvention de 3 500 € contre 2 000 € pour l'année précédente. Ce soutien confèrera au festival une stabilité renforcée dans le temps et des perspectives de développement pérennes. Nous restons et nous resterons à la mairie du 5^e arrondissement des partenaires et des accompagnants actifs et attentifs de cette initiative chère à notre municipalité, chère aux élus et chère aux habitants de Lyon et de notre arrondissement. Je vous propose d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 9 - 3917 - Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors ! » 2022 - Approbation de conventions - Direction des Événements et Animation
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 3917 porte sur l'attribution de subventions pour la programmation 2022 de « Tout l'monde dehors ! ». Pour rappel, elle a été créée en 2002 et propose chaque été, dans les neuf arrondissements de Lyon, des rendez-vous artistiques, participatifs et gratuits dans l'espace public, du 5 juillet à la fin du mois d'août. Je rappelle quand même les objectifs parce que vous avez à lire une sélection qui est jointe au dossier de séance. L'objectif de la manifestation est de proposer une programmation artistique diversifiée mettant en avant les talents émergents de la scène locale, c'est l'un de nos critères ; favoriser la convivialité, la rencontre et la participation des habitants, évidemment avec la gratuité et la proximité des manifestations permettant la rencontre entre les habitants, c'est aussi l'un de nos critères, surtout dans la sélection des lieux et des manifestations ; et puis mettre en valeur des territoires dans les quartiers, les jardins, les places, les rues – je suis content d'en parler à côté de mon camarade Philippe CARRY – découverte de lieux parfois méconnus transformant l'espace public par le biais de ces interventions artistiques. C'est donc pour correspondre à ces objectifs que nous avons sélectionné sur l'arrondissement 15 projets dont vous avez la liste détaillée. Je ne vais pas tout lister mais grosso modo, on a 3 mini-festivals festifs et familiaux sur une journée, dont le festival La Rouquine, le Ciné Grenier et l'évènement Baston « Tout l'monde dehors ! » qui avait eu un succès retentissant lors de l'édition précédente. Le programme du 5^e proposera également des spectacles familiaux jeune public, un atelier d'initiation musicale, un concert de jazz, une performance dansée et ancrée dans nos quartiers portée par la formidable compagnie Subterfuge, un évènement d'impro populaire non moins célèbre LILY, et enfin un théâtre-forum. Là encore, nous avons déjà retenu l'an passé une proposition du théâtre-forum de la même compagnie dont a parlé Sophia POPOFF dans son propos préliminaire tout à l'heure. La saison dernière portait sur la question du harcèlement de rue, cela avait rencontré un franc succès, et cette saison, cette expérience de théâtre unique en interaction-débat avec le public évoquera la thématique, malheureusement toujours d'actualité, du racisme et de l'antisémitisme. Je vous invite toutes et tous à venir assister à cette riche programmation qui promeut la culture dans toute sa diversité, accessible gratuitement à toutes et tous. Aussi pour cette délibération, je vous propose d'émettre un avis favorable.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 10 - 3919 - Attribution de subventions pour la programmation de la première édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 1^{er} au 3 juillet 2022 - Approbation de conventions - Direction des Événements et Animation
Rapporteur : Joanny MERLINC

Tout nouveau festival qui se déroulera du 1^{er} au 3 juillet : « Entre Rhône et Saône ». Je vais vous présenter un peu ce nouveau festival et puis vous me poserez des questions si vous en avez. Fort d'une identité unique qui l'a vu naître et se développer à la confluence des deux fleuves le traversant, la Ville de Lyon a décidé de créer un grand évènement annuel autour du Rhône et de la Saône. Il prendra donc la forme d'un festival populaire, familial, écologique et se tiendra chaque premier week-end de juillet. L'objectif de l'évènement est de renouer avec le passé fluvial de Lyon, de reconnecter les Lyonnaises et les Lyonnais à leurs cours d'eau, physiquement et symboliquement, avec la volonté d'éveiller les consciences sur les dangers planant sur cette ressource précieuse et vitale. À travers ces manifestations les objectifs sont : rassembler les Lyonnais autour d'une grande fête populaire, une nouvelle fête festive et participative ; reconnecter les Lyonnais à leur histoire, spécifiquement la géographie de leur ville et de ses deux cours d'eau ; sensibiliser de manière tangible à l'importance des cours d'eau, à leur usage et à leur protection et faire prendre conscience de l'importance de l'eau comme ressource et de l'importance de sa préservation. On fait aussi un lien entre la pollution des fleuves et celle des océans. Vous trouverez dans le dossier de séance les détails des animations de cette première édition. Il y a 136 propositions, 60 % émanent d'acteurs lyonnais, 75 % d'acteurs métropolitains. 76 propositions ont été retenues et seront portées par 53 structures différentes. Je précise, pour la compréhension, que 59 de ces 76 propositions nécessitent un appui financier. C'est pour cela que toutes les propositions qui seront dans la programmation ne sont pas listées dans le document que vous avez mais que l'objet de la délibération porte sur l'attribution de subventions. Il n'y a pas d'acteurs du 5^e dans ces propositions parce qu'il y en avait peu dans les appels à candidatures, mais notre territoire ne sera pas en reste puisque plusieurs structures porteront des initiatives. Sans forcément nécessiter de financement, on aura notamment le Musée Gadagne, de belles balades pédagogiques axées autour du patrimoine qui partiront du 5^e. Évidemment, on sera aussi concernés par la grande parade que nous organiserons en collaboration avec les acteurs locaux, notamment du Vieux-Lyon. La parade étant une spécialité forte du 5^e arrondissement. Le budget total de l'évènement est de 600 000 €. Vous avez le détail des financements sur le dossier de séance. Je vous propose d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Nadine GEORGEL : Petit aparté, vous avez mentionné le Musée Gadagne, on ne peut pas rater la belle exposition « Les pieds dans l'eau » sur l'histoire de Lyon et son lien avec la Saône et le Rhône. C'est une occasion de le rappeler.

Laurence BUFFLIER : Je vais simplement faire écho aux propos de David KIMELFELD au conseil d'arrondissement du 4^e arrondissement qui s'est tenu cette semaine. Pour compenser la baisse de subventions régionales, est-ce que la Ville n'aurait pas meilleur temps de reporter cette fête d'une année et d'allouer les crédits, les subventions aux participants, à l'aide à la culture lyonnaise, aux structures qui sont quelque peu mises en péril par la Région ? C'est une question, notre groupe s'abstiendra sur cette décision.

Joanny MERLINC : Si j'avais su qu'on en parlerait, je n'aurais pas détourné la délibération sur l'école de cirque pour parler de la Région. C'est une question importante. Je ne vais juste pas répondre, car je n'en ai pas la prétention, au nom de la Ville de Lyon et au nom de Nathalie PERRIN-GILBERT, mais je vais rappeler que parmi les structures désengagées et menacées justement par la politique mortifère de la Région, il y a des structures – le Théâtre du Point du Jour, le TNG – il y a beaucoup de structures qui sont citées actuellement sans que les choses soient tout à fait concrètes et officielles, et beaucoup de ces structures bénéficient d'une hausse de subvention par la Ville de Lyon. Mais évidemment, je ne peux pas aller plus loin

dans mon propos parce que je ne peux pas discuter de l'allocation des enveloppes sur la création d'un nouveau festival. Cela me paraît peu pertinent. Il était important de créer une nouvelle initiative. Je ne parlerai pas de déshabiller ce festival-là pour en habiller d'autres. Je pense que ce sont des problématiques séparées et en tant qu'adjoint à la culture, je soutiens évidemment les structures culturelles qui vont être victimes de la politique culturelle de la Région. Mais je ne le mettrais pas forcément en lien avec la fête de l'eau.

Philippe-Henri CARRY : Il va y avoir une exposition de la renaissance du Vieux-Lyon qui, comme vous le savez, s'occupe de préservation du patrimoine. Et le patrimoine, y compris naturel, y compris l'eau, en fait partie. Une exposition qui sera donc sur le thème de l'eau et plus exactement sur la Saône, sur les rives du Palais de justice, au même moment. Il y a des initiatives qui ne sont pas visibles par le processus de distribution de subventions mais en fait, il y a d'autres initiatives, tout à fait bénévoles, concrètes et visibles sur le territoire.

Myriam BENCHARRAA : Pouvez-vous me rappeler le montant global des subventions ? Parce que j'ai cru entendre 600 000 mais c'est 100. C'est le budget global des événements et le montant global des subventions.

Nicolas HUSSON : Je voudrais juste apporter une brève précision quant au festival « Entre Rhône et Saône », maintenant que l'appel à projets est conclu et que les répondants ont été sélectionnés et d'autres exclus. Ceux qui sont retenus sont principalement et presque en exclusivité des structures lyonnaises. Cela ne compense pas les pertes malheureuses de subventions par la Région sur les associations lyonnaises qui fonctionnaient très bien et avec de beaux événements, mais le festival « Entre Rhône et Saône » va également être un bel événement avec des structures lyonnaises principalement qui méritent d'être soutenues pour développer leur activité.

Nadine GEORGEL : Nous pourrions peut-être aussi considérer que les associations, notamment dans le secteur de la culture, ont quand même peu de visibilité dans leur organisation, ces deux dernières années. Ce qui est peut-être important, c'est de maintenir, quand les choses sont annoncées, qu'elles se mettent en place. Elles n'ont pas arrêté depuis 2 ans, de se remettre en route, de faire machine arrière, je pense qu'elles ont besoin aussi d'avoir de la visibilité et de pouvoir compter que ce qui est annoncé a bien lieu et qu'il y a une certaine fiabilité dans les annonces, même si l'on sait bien que ce qui s'est passé était hors du contrôle des uns et des autres. Je pense que cela peut plaider dans le maintien de cette manifestation. Évidemment, on aimerait que tous les partenaires institutionnels soient sur la même ligne, celle de permettre à ces acteurs fragilisés de pouvoir se stabiliser et anticiper l'avenir plus sereinement

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 11 - 3837 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux situés 25 rue Roger Radisson à Lyon ^{5e} au profit de l'ALPARA - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Merci, Monsieur MERLINC, pour m'avoir proposé de présenter cette délibération. Cela rentre dans le cadre de ma délégation. La Ville de Lyon met à la disposition de l'Association de Liaison pour le Patrimoine et l'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne, l'ALPARA, des locaux situés 25 rue Roger Radisson. Afin de permettre à l'association de mettre en œuvre ses activités culturelles et éditoriales d'envergure nationale, la Ville souhaite reconduire la mise à disposition à titre gratuit de ses locaux

estimés à 8 060 € par an. Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 12 - 3879 - Lancement de l'opération n° 60023841 « Développement des jardins citoyens » et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012 - Direction des Espaces Verts
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Rapport correspondant au développement des jardins citoyens. Les initiatives de jardinage collectif et participatif sont regroupées sous l'appellation donc de jardins citoyens. Il existe 22 jardins partagés ou familiaux sur notre arrondissement. Pas de jardins ouvriers. Ils sont dans le 9^e, à deux pas, mais c'est bien de jardins partagés et familiaux dont on parle et ils sont en progression spectaculaire puisque 14 autres vont être créés dans les un an et demi. Inventés à Lyon en 2005 et dotés d'un cadre juridique depuis 2019, les jardins de rue ou participatifs, c'est différent, quant à eux permettent aux habitants de pratiquer du fleurissement sur l'espace public. Ils sont au nombre de 3 000, apparemment on vient de dépasser ce chiffre. À Lyon, plus de 1 000 ont été créés pour la seule année 2021 et 300 le seront dans quelques jours. C'est-à-dire que nous aurons presque doublé leur nombre en un an. Dans le cadre de la politique en faveur de la nature en ville, une enveloppe de 1 million d'euros est prévue pour le développement de ces jardins et bien sûr, pour effectuer les travaux relevant du propriétaire, le tout participant du renforcement de ce patrimoine naturel et paysager aux résonances historiques. Dans une ville où le minéral, le végétal et l'eau dialoguent entre eux depuis l'Antiquité. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

Laurence BUFFLIER : Quels types de jardins vont être créés parmi les 14 jardins qui vont être créés en 18 mois ? Ce sont des jardins familiaux en pied d'immeuble ? Sur des terrains Métropole ? Ville de Lyon ? Quels sont les fonds alloués ? ils font 10 m² ou 100 m² ?

Philippe-Henri CARRY : Oui bien sûr, il y en a des très grands. Il y en a un qui fait 400 m² à la Sarra, il y en a un autre qui est un doublement de la surface de ce qui était déjà un jardin partagé au Parc des Murières, et tout autant à un autre endroit. Vous avez aussi celui dont vous êtes à l'origine : le jardin d'Élise et qui, lui, s'est grandement amélioré. Nous allons l'inaugurer, et vous serez parmi nous, s'il vous plaît, ce serait bien, pour l'inaugurer main dans la main, c'est ce qui s'appelle l'union après l'heure ou avant (je suis horloger). Dans tous les cas, l'idée est vraiment de faire des choses que l'on a en commun mais de les mener à terme ensemble. Vous voulez bien ?

Laurence BUFFLIER : C'est une relocalisation.

Nadine GEORGEL : Tout ça pour vous dire que l'on peut vous envoyer des informations détaillées

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 13 - 3899 - Programmation financière 2022 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 euros - Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement passé avec l'association « La Légumerie », sise 3 montée des Esses à Lyon (4^e arrondissement) - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

S'agissant de la programmation financière 2022 pour le développement et l'animation de jardins partagés et citoyens lesquels ont largement confirmé leur rôle majeur de développement en lien avec le social, la dynamique des quartiers, à travers des activités de jardinage collectif et des activités pédagogiques, culturelles, évènementielles dont ils sont le support comme le précisait Joanny MERLINC. La Ville de Lyon a choisi de s'investir aux côtés des associations porteuses de telles initiatives d'agriculture urbaine dont la liste, pour l'ensemble de Lyon, vous a été transmise dans le dossier de séance. Concernant notre arrondissement, ce sont les associations Les jardins du Château ou d'Élise, Lopins de terre et Gaïa Lyon qui pourront bénéficier respectivement d'une subvention de 900, 380 et 3 000 €. Pour un total de 4 280 € et de 83 550 € sur l'ensemble de Lyon. Par ailleurs, il vous est proposé d'approuver par voie d'avenant le prolongement de la durée d'une convention signée avec l'association La Légumerie dans le 5^e Arrondissement au titre du soutien à son projet d'aménagement d'un jardin d'habitants. Tous les habitants de la ville sont concernés et nous défendons les jardins des autres arrondissements aussi. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

Laurence BUFFLIER : Je suis désolée, il n'y a pas de subventions pour Jeun' et Pouss cette année ? C'est le jardin partagé du centre social du Point du Jour.

Philippe-Henri CARRY : Je vais les joindre.

Marie-Noëlle FRÉRY : Je crois avoir vu une subvention à première vue pour un jardin, mais je vais vérifier, dans le cadre de la politique de la Ville.

Philippe-Henri CARRY : Il me semble que celle de l'année passée avait aussi été acceptée.

Laurence BUFFLIER : Généralement ils avaient une assez grosse subvention, dans les cinq ou six milles euros, si je ne me trompe pas.

Philippe-Henri CARRY : C'est ça. Mais en fait, cela dépend de l'activité. Et peut-être que cette année ils ont moins d'activité.

Nadine GEORGEL : J'en profite pour vous annoncer l'arrivée dans le 5^e de l'association Gaïa qui porte un projet novateur et vraiment intéressant en termes de lien social sur le quartier de la Sarra. On a pas mal accompagné, avec Mme FRÉRY et M. CARRY, le développement de cette initiative. On espère qu'elle aura vraiment sa place, qu'elle sera adoptée avec honneur par les habitants.

Nicolas HUSSON : Très brièvement, je voulais juste compléter déjà en remerciant Philippe pour son intervention et puis en précisant que cela se situe dans un contexte double : le premier que la Ville de Lyon a été retenue par l'Union européenne pour les cent villes climatiquement neutres. C'est vraiment un beau défi qui est lancé à ce titre-là. Et les jardins

partagés sont un maillon de toute cette trame verte, cette trame d'espaces de nature en ville qui contribueront à apporter de la résilience par rapport au changement climatique, de l'adaptation et que l'on ait une ville qui soit respirable en été avec toute cette trame verte et ces corridors écologiques. Le deuxième évènement ça a été la présentation du plan nature à la presse. Un plan nature ambitieux qui a été fait par le Maire, moi-même et Gautier CHAPUIS, conseiller délégué à l'alimentation, à Cibeins au centre de production horticole de la ville. Chose qui n'avait pas été faite depuis Michel NOIR, cela tient à être précisé, sur un bel enjeu de mandat puisque l'on a une enveloppe de 141 millions d'euros qui nous permettra d'avoir un budget d'investissement sur la nature en ville triplé par rapport à l'ancienne mandature. Donc on continue avec cette inscription où les habitants deviennent les acteurs de la végétalisation, les acteurs de nature en ville, les jardiniers de demain, peut-être, et contribuent ainsi à valoriser ce patrimoine vert à travers leur action citoyenne.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 14 - 3648 - Lancement de la 2^e phase de l'opération n° 05211001 « Gymnase Jean Moulin - Rénovation des installations thermiques » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 20004/2021-1. Signature de la convention de participation financière de la Ville de Lyon aux travaux réalisés par la Métropole de Lyon pour le remplacement des installations de chauffage communes du Collège Jean Moulin et du réseau desservant exclusivement le gymnase municipal Jean Moulin - EI 05211 - Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Marielle PERRIN

Le gymnase Jean Moulin est situé 10 montée du Télégraphe à Lyon 5^e.

Le chauffage et l'eau chaude sanitaire du gymnase Jean Moulin sont assurés par la fourniture de chaleur depuis le collège Jean Moulin, situé 1 place des Minimes à Lyon 5^e, propriété de la Métropole de Lyon, via une canalisation aller-retour d'environ 150 mètres linéaires.

En octobre 2020, il y a eu un incident sur cette canalisation qui était très vieille, qui a été réparée, mais dix jours après il y a eu un deuxième incident. Depuis octobre 2020, le gymnase Jean Moulin n'est pas chauffé. On en avait déjà discuté notamment parce qu'un club sportif de handball utilise ce gymnase régulièrement. ce réseau de chauffage entre le collège et le gymnase a subi des ruptures successives qui se sont avérées non réparables après plusieurs tentatives.

Plusieurs solutions de chauffage ont été envisagées :

- chauffage électrique : pour cela il fallait construire un transformateur et dans cette Montée du Télégraphe ce n'était pas possible.

- chauffage direct au gaz via chaudières : Il est aussi très compliqué d'amener le gaz en haut.

Finalement, il a été décidé de reconstruire cette tranchée de 150 m de long entre le collège Jean Moulin et le gymnase Jean Moulin.

Les travaux vont avoir lieu à partir de cet été et ils espèrent finir ces travaux début octobre pour la saison de chauffe. Les utilisateurs du gymnase, que ce soient les collégiens du [collège] Jean Moulin ou le club sportif de handball pourront faire du sport au chaud. Ceci nécessite un peu plus de budget que prévu d'où une subvention d'équipement nécessaire de 202 950 € que la Ville de Lyon va donner à la Métropole pour la consolidation de ce tuyau.

Je vous demande de voter positivement pour cette délibération.

Anne PROST : Je peux dire plein de choses positives. Je me réjouis de cette décision et, bien sûr, je voterai « pour » puisque, vous le savez, je suis allée rencontrer les sportifs et les sportives et j'étais très attentive à cela, donc merci pour cette décision.

Marielle PERRIN : Je me permets de rajouter une petite chose parce que cet après-midi j'étais en commission de sécurité au gymnase Jean Moulin. Il y a eu un avis positif de la commission de sécurité, des pompiers vis-à-vis de ce gymnase. Ils sont en train de repeindre suite à l'incendie de la porte. La porte a été changée et ils espèrent sous quinzaine rouvrir la partie gymnase au club et à l'école et finir sous un mois les travaux de peinture et du coup rouvrir les vestiaires et les sanitaires.

Anne PROST : Ils seront donc rénovés ? Les douches seront rénovées ou pas du tout ?

Marielle PERRIN : Non. Aujourd'hui, les travaux de peinture qui ont été faits sont les endroits où il y avait beaucoup de suie suite à l'incendie.

Anne PROST : Donc les filtres légionellose sont toujours là ?

Marielle PERRIN : Oui.

Anne PROST : OK.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 15 - 3757 - Lyon 5^e - 6^e - Approbation de la gratuité partielle consentie à l'association FNDSA relative à la mise à disposition de divers logements au sein du patrimoine municipal dans le cadre du dispositif « Zéro enfants à la rue » - Direction Centrale de l'Immobilier
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Pour cette délibération, je précise que la Ville de Lyon est propriétaire d'un patrimoine important, bien sûr, mais quelques appartements intéressants pour ce qui concerne le 5^e : avenue Barthélémy Buyer et avenue de Ménival. Ces appartements sont mis à la disposition de la fédération nationale des sans-abris pour les utiliser immédiatement pour des familles à la rue avec enfants moyennant une redevance annuelle très en deçà du prix du marché. Je vous demande donc de valider cette délibération.

Jean-Dominique DURAND : FNDSA ce n'est pas le Foyer Notre-Dame des sans-abris ? Non ? Vous avez dit « Fédération nationale ».

Marie-Noëlle FRÉRY : Oui, je vous prie de m'excuser, ce n'est pas la fédération. C'est le Foyer Notre-Dame des sans-abris. Je vous prie de m'excuser, je pensais à une autre Fondation.

Jean-Dominique DURAND : D'accord. Notre-Dame des sans-abris c'est une structure lyonnaise qui a été fondée au lendemain de la guerre. Je ne vais pas faire de l'histoire ici.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 16 - 3951 - Règlement intérieur - Accès au logement social des agents municipaux - Direction de l'Aménagement Urbain
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

La délibération 3951 concerne – et c'est tout à fait intéressant en présence de l'ensemble des élus – la Ville de Lyon qui décide, vous le savez, de réserver une partie de son contingent d'immeubles et de logements pour les fonctionnaires territoriaux. Cela date seulement de 2019 et, dans un premier temps, la Ville de Lyon n'avait contracté en 2019 qu'avec la SACVL pour obtenir des droits de réservation supplémentaires sur le parc social notamment, mais aussi sur les logements privés de la SACVL donc je rappelle que c'est une majeure partie de ces logements. Pour information, en 2021, 45 baux ont été signés pour des fonctionnaires de la Ville de Lyon, c'est peu et, en même temps, c'est déjà bien vu les salaires moyens des fonctionnaires territoriaux et les prix moyens des loyers sur la ville de Lyon. Pour 2022, la Ville de Lyon étend ces dispositions à d'autres bailleurs dont Grand Lyon Habitat, ce qui est une très bonne nouvelle pour les fonctionnaires de la Ville de Lyon et CDC Habitat afin de permettre d'avoir plus de logements réservés pour la Ville de Lyon et ses fonctionnaires, et pas toujours seulement dans le périmètre de la ville de Lyon et même au-delà, et avec un règlement intérieur annexé à cette présente délibération. Règlement intérieur un peu strict mais toujours intéressant puisque les fonctionnaires pourront peut-être avoir un peu plus de propositions de logements que ce que nous avons eu dans les années précédentes. Bienvenue aux nouveaux bailleurs sociaux dans le cadre de cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 17 - 3894 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2022 pour un montant total de 31 200 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Dans la délibération 3894, il s'agit, vous le savez, de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Plan qui s'étale de 2022 à 2026 et qui prévoit la possibilité de développer des chantiers jeunes pour les 14-25 ans exposés à la délinquance. Dans cette délibération, il y a 300 heures de chantier qui sont prévues dont une partie pour des jeunes de Ménival, du quartier, dans le cadre du festival Lumières, des nuits sonores ; il est quand même intéressant pour les jeunes en question d'aller travailler dans ces secteurs. Et chantier, pour ce qui nous intéresse dans le 5^e, à hauteur de 5 000 euros pour des jeunes suivis par la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse), les AJD (Amis de jeudi dimanche) et les Apprentis d'Auteuil dont vous savez qu'ils font un travail plutôt remarquable et pas seulement dans le 5^e arrondissement. Je vous remercie de rendre un avis favorable à cette délibération.

[Myriam BENCHARAA](#) : Je suis désolée, je suis un peu perdue parce que c'est peut-être dans le cadre de la 3893 mais peut-être avoir juste quelques renseignements sur les actions qui sont portées au niveau du quartier de la Sarra. Je voulais savoir s'il y avait des chantiers

jeunes. À l'époque, il y avait des actions qui étaient menées avec la SACVL et je voulais savoir si les chantiers jeunes SACVL sont maintenus sur la Sarra et s'il y a des actions qui sont vraiment portées ? J'ai été interpellée par des familles de la Sarra – alors je ne sais pas quel est le degré d'intervention du centre social de Saint-Just sur ce territoire – qui se plaignent d'être un peu délaissées par le centre social de Saint-Just. Je voulais juste avoir un peu un état des lieux et que vous me disiez un peu ce qui se passe sur le quartier de la Sarra.

Marie-Noëlle FRÉRY : On va essayer de vous faire une réponse au moins à trois voix. Marielle PERRIN, Nadine GEORGEL et Marie-Noëlle FRÉRY sans respecter la parité pour une fois. Ce n'est pas dans le cadre de la délibération qu'on a citée mais ce n'est pas grave. Pour la Sarra, les chantiers avec la SACVL continuent. Je précise qu'en tant qu'élue chargée du logement social – mais j'implique beaucoup de mes collègues – nous rencontrons régulièrement les hauts-directeurs de la SACVL et tous les bailleurs sociaux pour insister lourdement sur l'augmentation de ces chantiers-jeunes. Sur la Sarra, de façon générale, comme on vous l'a dit, – mais peut-être n'a-t-on pas assez diffusé, on n'est pas très bons nécessairement en communication, en tout cas pour moi – Nadine GEORGEL, moi-même et Philippe CARRY et quelques autres sont allés régulièrement sur le secteur de la Sarra. Nous ne lâchons pas. On a encore été saisi ce matin d'un locataire qui n'a plus de chaudière. On ne lâche pas cette présence pour que le quartier ne soit pas abandonné. Sur le centre social de Saint-Just, je laisse la parole à Marielle PERRIN qui connaît bien mieux que moi la situation.

Marielle PERRIN : Vous savez qu'en effet le centre social du Saint-Just, il y a eu quelques petits soucis de gouvernance ces dernières années avec des directeurs qui se sont succédés sur une petite période. Il y a un nouveau directeur qui est arrivé le 8 mars et qui a l'air extrêmement dynamique et qui relance toutes les activités du centre social. Relancer une occupation au niveau de la Sarra n'était pas forcément une priorité. Ils en étaient plutôt à régler des problématiques RH. Il y a quand même eu une belle action qui a été la réouverture de la crèche Justin-Justine qui avait été fermée. Des travaux avaient été effectués. Aujourd'hui le centre social de Saint-Just se restructure, se réorganise et va ensuite se redéployer dans le quartier.

Myriam BENCHARAA : Il y avait beaucoup d'actions et à l'époque c'était l'ancien directeur qui avait vraiment mené un travail de terrain assez remarquable, avec notamment un petit groupement d'habitants sur la Sarra ce qui a permis l'ouverture de la ludothèque. Je sais que la ludothèque, malheureusement, est fermée faute de moyens humains de la part du centre social de Saint-Just. C'est vrai que c'est un sujet avant les vacances, parce que la période des vacances est toujours un petit peu particulière sur ces quartiers. Beaucoup de jeunes et d'enfants n'ont pas la possibilité de partir en vacances et c'est vrai que si on pouvait vraiment un petit peu pousser le centre social pour que des actions soient vraiment mises en place avant l'été ce serait une bonne chose parce que les mamans sont très en demande, en tout cas celles qui m'ont sollicitée. En plus elles ont envie de s'investir encore aujourd'hui. Je sais qu'elles étaient à l'époque très actives.

Nadine GEORGEL : sur la question du centre social, il faut quand même se rendre compte du fait que l'on part de zéro, c'est titanesque ce qu'il y a à faire. Nous avons fait une réunion, il n'y a pas longtemps, à l'Hôtel de Ville, avec un certain nombre d'acteur du centre social. La priorité est quand même de remettre en ordre en interne parce qu'ils viennent de passer deux ans dans une situation très compliquée. Il y a un directeur qui a l'air extrêmement déterminé, qui s'attèle à l'immense tâche Ce n'est pas du tout une question de désengagement. Il faut aussi leur laisser le temps de remettre les choses en place. Je pense, qu'enfin, on commence à sortir la tête de l'eau.

Marielle PERRIN : Je sais qu'il y avait eu énormément de turnover au sein des équipes et je mesure effectivement la difficulté de repartir avec une équipe toute neuve et récente sur un centre social. Il y avait également – alors après je ne sais pas ce qui s'est passé entretemps

mais peu importe, ce n'est pas un jugement – c'est que je sais qu'au niveau de la gouvernance il y avait aussi un profond déséquilibre. Quand je dis la gouvernance, ce sont les bénévoles qui étaient engagés. Il y avait des déséquilibres au niveau des fonctions.

Nadine GEORGEL : Il a fallu absolument tout reprendre, les contrats de travail, etc. Nous ne pouvons que saluer le travail engagé par les acteurs et la résilience des bénévoles qui sont toujours là.

Marie-Noëlle FRÉRY : Je voudrais dire que la Sarra, même si ce n'est pas un quartier politique de la Ville, la Maire, moi-même et toute l'équipe on essaye de se battre pour que même en quartier veille active on obtienne des subventions. On a encore rencontré le délégué à la politique de la ville du préfet mercredi matin pour plaider, notamment pour la Sarra. On va y arriver sur un certain nombre de délibérations et de subventions.

Marielle PERRIN : On a toujours porté une vigilance, y compris pour le quartier de Ménival, qui restent des quartiers en veille mais qui rassemblent quand même un nombre de problématiques communes que l'on retrouve sur les QPV avec la fragilité des populations. La particularité, malheureusement, du quartier de la Sarra c'est que l'on a beaucoup de foyers monoparentaux avec beaucoup de mamans seules effectivement avec des problématiques qui sont extrêmement exacerbées

Marie-Noëlle FRÉRY : les foyers monoparentaux, c'est une spécificité de Lyon 5^e... Vous le savez, en population et en termes de statistiques, on nous a donné un très bon élément d'informations, un site internet spécial par la préfecture qu'il faudrait donner à tous : Sig Ville, qui est très intéressant et qui nous donne l'actualité de tout : la population, les ressources, la situation monoparentale, et autres. Sur la Sarra quand même, on a une vigilance accrue au niveau de la municipalité, on va régulièrement sur la Sarra. Il est en train de se créer au niveau citoyen une nouvelle association de locataires. À partir de septembre, Gaïa va offrir à la population de la Sarra de pouvoir travailler ensemble, ce qui n'était pas gagné au départ. On essaye de recréer des liens, en plus du centre social Saint-Just où notre élue est particulièrement présente à tous les conseils d'administration, et puis on aura une audition de tous les centres sociaux en juillet dans le cadre de la vie associative avec Julie NUBLAT, à la mairie du 5^e.

Nadine GEORGEL : Je pense que l'arrivée de Gaïa, si ça prend, est vraiment une bonne chose car cela amène aussi un peu de fraîcheur et cela permet aussi de sortir de certains contentieux, de choses qui se sont mal passées ces derniers mois, ces dernières années. Avec des gens qui sont très motivés qui sont un petit peu hors des conflits de voisinage, des rancœurs, etc. On espère que cela va prendre, on fait le maximum pour accompagner tout cela, pour que cela redonne un souffle et que cela reparte sur quelque chose de plus positif.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 18 - 3893 - Programmation financière 2022 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 333 800 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

On répondra ainsi indirectement à Laurence BUFFLIER ou directement et on ira lui dire en direct bien sûr, mais il s'agit dans cette délibération de subventions de fonctionnement d'un montant total de 333 000 € alloués dans le cadre de la politique de la Ville. Pour faire très bref, puisqu'il y a énormément d'actions dans le cadre de la

politique de la Ville sur de nombreux autres arrondissements de Lyon mais on peut le comprendre, pour le 5^e Arrondissement, je rassure donc certains élus qui pouvaient être inquiets, que l'association du Point du Jour socio-culturelle pour le quartier Jeunet dont l'animation de jardins partagés recevra 6 000 € dans le cadre de la politique de la Ville pour la continuation de ce travail.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 19 - 3946 - Approbation de la charte de partenariat en faveur des logements adaptés 2020-2025 - Direction de l'Aménagement Urbain
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Dans la délibération 3946, je précise qu'il s'agit d'une charte de partenariat en faveur des logements adaptés. Je précise que cette charte dépend de la Métropole depuis décembre 2019 et que la Ville de Lyon a, fort heureusement, imaginé d'adhérer à cette charte ce qui était, à mon sens, essentiel puisqu'il s'agit de favoriser dans certains appartements l'offre adaptée soit aux personnes âgées, soit aux personnes en situation de handicap, soit parfois ce sont les mêmes, et donc dans cette délibération il est prévu que la Ville de Lyon adhère à cette charte et devienne partenaire de ce dispositif qui est quand même très important puisqu'il est dans l'intention de favoriser la qualification des demandes de logement social pour des personnes en situation de handicap. Très honnêtement, on est loin du compte sur la Ville de Lyon et la Métropole. Nous avons encore reçu des parents avec des enfants handicapés qui n'ont pas les douches nécessaires dans les appartements sociaux loués pour certains de nos quartiers et donc ciblage des financements et donc urgence à adhérer à cette charte de partenariat.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 20 - 3947 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Fabrique de l'habitat « participatif » - Direction de l'Aménagement Urbain
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

C'est une subvention de la Ville de Lyon à l'association qui s'appelle la Fabrique de l'habitat « participatif ». Je dois dire que j'ai découvert que l'une de nos anciennes élues, qui a démissionné, est dans cette Fabrique de l'habitat participatif mais, comme elle avait démissionné, il n'y a pas de conflit d'intérêt, et il s'agit d'associer les habitants dans les premières études urbaines de projets de construction ou de réhabilitation pour l'habitat « participatif ». C'est une subvention à hauteur de 4 000 € pour aider cette fabrique dans ce type de travail. Je vous demande d'adopter cette délibération.

Anne PROST : En effet, je me suis intéressée à cette association et tout s'est éclairé. J'ai compris, et je comprends mieux maintenant, la démission récente de notre ancienne collègue Carole SAMUEL, puisqu'avec cette délibération vous nous proposez de subventionner une association qui a moins d'un an d'existence et dont elle est membre dirigeante. S'il n'y a rien d'illégal bien sûr, à aider cette association d'un point de vue moral, cela fait un peu renvoi d'ascenseur vis-à-vis de personnes proches de la majorité. C'est la raison pour laquelle je voterai « contre ».

Nadine GEORGEL : Personne qui, entre nous soit dit, a été simplement conseillère d'arrondissement, elle n'a jamais exercé de fonction exécutive et n'était pas indemnisée.

Marie-Noëlle FRÉRY : Je ne voudrais pas que l'on nous dise que l'on cache quelque chose. Ce n'est pas ma politique ni ma façon d'être. Je l'ai citée, mais que l'on soit clairs entre nous, Madame Carole SAMUEL a souhaité démissionner parce que la fonction d' élu d'arrondissement n'est pas toujours très facile à mener avec une profession et une activité professionnelle, surtout lorsque l'on n'est pas indemnisé et que l'on a pas de délégation. Il n'y a pas de conflit d'intérêts privés, il n'y a pas de magouille, il n'y a pas de renvoi d'ascenseur. Il y a 2 co-gérantes. J'ai vérifié parce que je suis très sensible à ces questions et je ne veux pas que l'on nous reproche quoi que ce soit – ni dans le 5^e, ni dans la Ville de Lyon – même si notre participation est modeste sur cette décision. IL s'agit de soutenir pour 4 000 € une Fabrique de l'habitat participatif qui aide plus de 67 projets. Vous conviendrez avec moi qu'il n'y a pas de difficultés d'ordre moral et que, nous le savons tous entre nous très honnêtement, la démission de Carole SAMUEL est liée à d'autres types de raisons mais vous nous permettrez d'être plus discrets sur cette partie.

Nadine GEORGEL : Pour précision, un renvoi d'ascenseur, en général, il y a un avantage derrière et Mme SAMUEL, dans ses fonctions de conseillère d'arrondissement, ne peut pas être soupçonnée d'avoir bénéficié d'un avantage matériel. Cela a même été un peu le contraire.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.
Mme PROST vote contre..**

**Rapport 21 - 3948 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération n° 60059013 « Production du logement social 2021-2026 » – Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016. Autorisation de signature de conventions - Direction de l'Aménagement Urbain
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

La délibération 3948 concerne – alors là on est sur des montants bien plus conséquents mais sur des opérations également bien plus importantes – 35 opérations d'acquisition-amélioration de l'habitat au profit, que l'on soit clairs, de plusieurs bailleurs sociaux à hauteur de, excusez du peu, 5 329 000 €. Je précise qu'il s'agit de la création, de l'acquisition et de l'amélioration de plus de 659 logements. Vous savez dans quel challenge nous sommes la Ville de Lyon et les élus de 2020 pour essayer d'avoir 2 000 logements sociaux par an pour la production de logement social 2021-2026 et je précise que pour le 5^e Arrondissement, cela aboutira à créer des logements Montée du Change et rue Albéric Pont. Il est toujours très intéressant d'avoir des logements sociaux qui seront soit réhabilités soit acquis et qui nous permettront de répondre, un petit peu, à la demande qui est faite en mairie quasiment tous les jours auprès du service logement notamment du 5^e arrondissement. Je vous demande donc de voter en faveur de cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.
M. François THEVENIEAU ne participe pas au vote car élu intéressé.**

Rapport 22- Question du Conseil d'arrondissement du 5^e au Conseil municipal de Lyon - Question à définir

Rapport Direct : Évolution des moyens de déplacement en ville – quelles actions sont envisagées ?

Rapporteur : Nadine GEORGEL

Il s'agit de la question que nous poserons au nom du conseil d'arrondissement au prochain conseil municipal de Lyon. Cette question s'adresse à Monsieur le Maire et à Monsieur l'Adjoint, Valentin LUNGENSTRASS. Cette question a pour objet l'évolution des moyens de déplacement et de partage de l'espace public. Nous demandons notamment quelles sont les actions envisagées. Je vous lis le texte de la question :

« À mesure que les différents moyens de déplacement sur l'espace public se développent, quelles mesures sont mises en place pour garantir un partage apaisé de cet espace ? Dans le 5^e arrondissement, par exemple, beaucoup de personnes âgées qui se déplacent à pied expriment un sentiment d'insécurité, notamment face aux trottinettes électriques dont l'usage s'est récemment développé. Comment pouvons-nous permettre à toutes et tous de circuler en toute sécurité dans la ville ? »

Cette question nous l'avons élaborée en ayant en tête la présentation de l'étude qui nous avait été faite du diagnostic du 5^e par l'association Villes Amies des Aînés. On l'avait bien gardée en tête que la circulation, notamment des trottinettes, était un élément anxiogène pour les personnes les plus âgées ou les moins mobiles et on comprend bien pourquoi. Voilà le contexte de cette question que nous allons poser au conseil municipal.

Marielle PERRIN : Vis-à-vis de l'utilisation des trottinettes, chacun est libre de les utiliser un petit peu comme ils peuvent mais en tout cas vis-à-vis du stationnement des trottinettes j'en profite pour faire une petite mise à jour. Depuis le 14 mars, dans le Vieux-Lyon, les trottinettes doivent être stationnées dans des emplacements dédiés qui ont été créés avec un petit panneau trottinette et, depuis le 2 mai, donc depuis lundi il y a 5 jours, sur le plateau du 5^e arrondissement, les trottinettes ne peuvent être stationnées que dans des emplacements mixtes arceaux vélos-trottinettes. Aujourd'hui, on ne devrait plus trouver de trottinettes abandonnées sur les trottoirs sauf des trottinettes en panne. Parce qu'en fait, un usager qui a une trottinette, s'il la laisse n'importe où, le compteur va continuer à tourner. Tous les emplacements vélo du 5^e arrondissement ont été géolocalisés par les deux fournisseurs de trottinettes, donc l'idée est de libérer nos trottoirs de ces trottinettes.

Bénédicte DRAILLARD : Excusez-moi, je voudrais juste poser une question. J'ai souvent des personnes âgées qui me demandent par rapport aux vélos, quand il y a des voies cyclables, qu'est-ce qui est prioritaire ? C'est le vélo ou elles ? En tant que piétons elles veulent traverser et elles ne savent plus à quel moment elles peuvent traverser. Ce n'est pas très clair, il y a des voies cyclables nouvelles et du coup elles sont perdues parce qu'elles ne savent pas.

Marielle PERRIN : Sur un passage piéton, clairement c'est le piéton. Après je pense que la difficulté c'est qu'aujourd'hui les voies cyclables peuvent être dans le sens opposé de la circulation double-sens, donc il faut bien penser à regarder des deux côtés et un vélo est censé s'arrêter au passage clouté, laisser passer les gens. Je vous rappelle qu'au mois de septembre j'avais organisé « Le code vu du guidon ». C'était l'association « la maison du vélo » qui avait proposé de faire un petit quizz code de la route pour les cyclistes. Je pense que l'on n'avait pas assez bien communiqué parce qu'il y avait eu zéro inscrit. Du coup, j'avais dû annuler cette session mais je vais la reprogrammer. La Maison du vélo a un petit quizz qui existe et l'idée c'est vraiment de sensibiliser aussi les cyclistes au code de la route.

Jean-Dominique DURAND : Là-dessus si vous me permettez, juste un petit commentaire, il y a du boulot effectivement. C'est très bien la question que vous posez, mais ça ne concerne pas que les personnes âgées. Cela concerne aussi tous les citoyens, tous les piétons, les personnes handicapées et en situation de handicap. Il faudrait aussi poser le problème des voitures garées sur des trottoirs et qui sont gênantes pour tout le monde. Personnellement, j'ai vu, il n'y a pas longtemps, une personne malvoyante ou peut-être aveugle avec une canne blanche se percuter sur une voiture qui était garée sur un trottoir. Parfois, les voitures sont garées avec les quatre roues sur le trottoir. Mais là on est dans un monde de plus en plus d'incivilité et d'individualisme. Il n'y pas que les personnes âgées qui sont gênées, il n'y a pas que les trottinettes, il y a aussi les vélos qui passent au feu rouge.

Nadine GEORGEL : Je pense qu'aucun utilisateur de quelque moyen de locomotion que ce soit, n'a l'exclusivité de l'incivilité

Nous sommes par exemple alertés très, très régulièrement sur la nombreuse rangée de voitures qui se garent sur les pistes cyclables à Ménéval le dimanche matin, à l'heure du marché. Cela oblige les vélos à se déporter d'une manière dangereuse pour tout le monde : les vélos, les piétons. C'est la question du partage de l'espace public et du respect d'autrui. C'est un long débat.

Nous passons aux questions que nous avons reçues. Ce sont les questions de Madame PROST. La première concernait la Montée du Télégraphe dont nous y avons répondu en introduction. La quatrième parlait des élections, nous y avons également répondu. Nous restent les questions 2 et 3. La question 2 parlait de la refonte des marchés et je vais laisser Sandrine FRANCHET vous répondre, et l'autre question sur le kiosque du Point du Jour.

Anne PROST : Est-ce que l'on commence par la refonte du règlement des marchés ? Je suis très surprise que ces commerçants-forains, puisque ce sont des commerçants, des auto-entrepreneurs ou des entrepreneurs, n'aient pas été informés de cette refonte. Certains en avaient entendu parler. Ils ont été ravis quand je leur ai apporté la photocopie. Ils seraient ravis de vous voir – pas vous précisément, mais dans toute la Ville d'une manière générale sur plusieurs arrondissements – ils seraient ravis de voir des élus qui leur parlent de cette refonte. Ils sont tous très inquiets quant à l'arrêt du chauffage. Ils comprennent très bien l'empreinte carbone et compagnie sauf que quand il fait -4 °C et qu'ils sont avec du poisson et de la glace à côté en plein hiver, un petit chauffage est très utile. Ils ont un peu l'impression que vos décisions, ou au moins votre évolution dans ce sens-là, les privent d'un tout petit mini confort qui leur permette de passer du temps sur ce marché. Je sais que vous avez évolué depuis puisque vous avez réduit le temps de vacances qui les inquiétait terriblement puisqu'évidemment leur place est très stratégique et importante pour leur chiffre d'affaires. Donc merci si vous avez réduit ce temps-là puisqu'ils avaient vraiment l'impression d'être totalement délaissés. Les barnums je sais aussi que vous avez un peu évolué donc je suis ravie de cette tendance un peu plus souple mais sachez qu'ils n'étaient pas du tout informés. Ils vous ont invités à venir passer une demi-journée avec eux en plein hiver ou mettre des tulipes au soleil sans barnum au printemps, donc il faut aussi être très attentif à ces acteurs économiques-là. Merci.

Sandrine FRANCHET : Merci beaucoup. Effectivement, il y a la question du règlement des marchés qui s'inscrit dans une réflexion beaucoup plus globale qui a commencé, déjà l'année dernière, menée par la Ville sur l'évolution des marchés. Sur le règlement à proprement parler, la concertation avec les professionnels a commencé à l'automne. Il y a eu trois réunions avec les représentants, les fédérations des commerçants non sédentaires plus les commerçants volontaires qui ont été sollicités pour participer à ces réunions. Effectivement, c'est impossible d'avoir des réunions qui réunissent tous les commerçants présents sur les marchés donc forcément on compte aussi sur les fédérations professionnelles pour informer leurs adhérents. Il y a quand même une communication, je sais que j'en ai parlé avec un certain nombre d'entre eux. Même si l'on n'est pas forcément présents sur tous les marchés, parfois on a eu

l'occasion, que ce soit pour distribuer des luminions, distribuer le Cinq sur Cinq, d'être régulièrement présents, même des matinées entières sur les marchés y compris cet hiver donc je pense que l'on est assez conscients, même si l'on n'y est pas tous les jours comme eux, de la situation de ces commerçants. On est en lien avec les représentants, on reste toujours avec la difficulté que l'on a assez régulièrement avec les acteurs économiques, c'est parfois leur manque d'organisation collective, qui fait que certains qui ne sont pas membres de fédérations manquent peut-être certaines informations. On est vraiment désolé mais je pense que vraiment du côté de Camille AUGÉY il y a eu beaucoup de travail sur l'information et la mobilisation. Effectivement, il y a eu une réunion mais qui était prévue de longue date, lundi, sur ce règlement parce qu'il y a eu un peu des aller-retours avec une proposition qui avait été faite aux fédérations qui, à l'occasion de cette réunion de lundi, ont fait leur retour sur les propositions et donc il y a eu une évolution de certains points. Il y avait effectivement trois points que vous avez cités qui ont posé problème. Il y en a aussi des autres qui n'ont pas posé problème, c'est bien de le souligner aussi. Sur la question des chauffages alors malheureusement ce n'est pas une décision de la Ville parce que c'est la Loi climat et résilience qui, de la même manière qu'elle interdit les chauffages en terrasse, interdit les chauffages sur les marchés. Donc ça, c'est dans le règlement, en application de l'article de loi. Les chauffages sont interdits donc là il n'y a pas vraiment de marge de manœuvre de la municipalité sur ce point-là. Sur les semaines, la situation jusqu'ici, puisque le règlement ne s'applique pas encore, c'était qu'il y avait jusqu'à 8 semaines d'absence autorisées, en conservant sa place, pour ces commerçants. Cela signifie qu'un commerçant pouvait venir six fois dans l'année sur un marché et rester quand même abonné. C'est quand même problématique car des personnes qui voudraient pouvoir être abonnés pour venir régulièrement sur un marché ne peuvent pas l'être, alors qu'un commerçant qui ne vient finalement que six fois par an, va voir une place d'abonné. C'était dans l'idée de favoriser une plus grande régularité de présence des commerçants sur les marchés. L'idée était de réduire ces périodes d'absence. Il faut savoir que la présence de producteurs de manière régulière sur certains marchés est aussi ce qui fait l'attractivité d'un marché et qui va faire que les clients viennent et reviennent, car ils savent que le commerçant qu'ils apprécient est là. Le fait qu'il y ait des commerçants qui ne viennent qu'une fois de temps en temps réduit l'attractivité de ces lieux. L'idée, au départ, était de réduire à 4 semaines, finalement, on est allés jusqu'à 5 semaines pour permettre de prendre des vacances, sachant que pour ce qui est des absences pour maladie, par exemple, en cas de force majeure ou pour les commerçants qui sont en période de récolte, elles ne seront pas prises en compte dans ces 5 semaines. Reste la question des barnums. Cela vient de remonter, il y a eu une grosse enquête auprès des usagers des marchés l'année dernière, notamment sur le confort de circulation dans ces marchés. L'idée n'est pas d'empêcher d'avoir quelque chose au-dessus de sa tête en cas de pluie ou de soleil, mais de permettre des installations facilitant le passage. Il y a eu un prolongement du délai de mise en conformité, donc les commerçants auront jusqu'au premier janvier 2025 pour se mettre en conformité. Ce qui leur laisse le temps d'amortir l'investissement pour ce qui est éventuellement de racheter un barnum.

Anne PROST : Concernant le kiosque, c'est un serpent de mer, il a été déplacé , et là, alléluia, il est installé sur des plots. À mon humble avis, et à l'avis des commerçants aux alentours, il a été installé du mauvais côté.

Sandrine FRANCHET : Alors sur les plots, effectivement, je l'ai découvert donc je vais demander de voir s'il y avait quelque chose à faire.

Anne PROST : La place n'est pas plate... Ensuite, l'ouverture n'est pas du bon côté.

Sandrine FRANCHET : Alors l'ouverture, ça a vraiment été une concertation entre les services techniques de la Ville, de la Métropole et quand même du prestataire qui ont souhaité avoir cette orientation. L'idée était plutôt de favoriser une circulation entre les commerces qui lui font face et le kiosque.

Anne PROST : Si je puis me permettre, ça a l'air déjà compliqué de trouver quelqu'un, si vous le mettez face à une façade et non pas face à la ville, face au parking où les gens vont le voir et se dire « tiens il y a un commerce, il est ouvert » parce que là on a aucune possibilité de voir s'il est ouvert ou pas donc ce kiosque va être, on va dire, sur façade aveugle.

Sandrine FRANCHET : la complexité c'est de trouver la personne qui va l'exploiter. Il y a des contacts qui sont en cours. Cette semaine, notamment, il y a une personne qui a rencontré le syndicat de la presse donc c'est la première étape pour pouvoir entrer dans le process de venir exploiter...

Anne PROST : Septembre ?

Sandrine FRANCHET : Non, une fois que la personne est partante c'est une histoire d'un mois. Il y a quelques jours de formation. Quelques jours d'expérience dans un kiosque existant. Le temps de récupérer le stock.

Nadine GEORGEL : je voudrais juste remettre très brièvement dans le contexte ce kiosque puisque c'est quand même la collectivité qui a pris le relai d'une absence d'initiative privée de Maison de la presse. Nous avons la Maison de la presse, et si le propriétaire des murs n'avait pas été aussi gourmand et intéressé par la rentabilité, ce commerce aurait pu perdurer et je pense, quand même, à la satisfaction de tout le monde. On est une collectivité, on n'est pas opérateur économique, on a retroussé nos manches et ça fait quand même des mois que l'on partage la frustration de ces aléas techniques face à un prestataire, JCDECAUX, qui devrait quand même être compétent pour pouvoir gérer ce genre de choses. Nous, collectivité, je ne pense pas que nous avons été défaillants dans l'initiative et dans la volonté. On savait qu'il y avait une forte attente à Point du Jour, que c'était compliqué d'acheter un journal, qu'il fallait aller à Sainte Foy. C'était quand même une volonté d'animation de la vie locale. Je pense qu'en termes de collectivité, nous n'avons pas à rougir de cette initiative.

Anne PROST : Je ne mets pas en cause votre intervention à tous, simplement c'est vrai que c'est quelque chose qui dure longtemps. Vous pouvez vous prendre position d'une manière très énergique auprès de DECAUX. C'est un service qui n'est pas correct d'autant plus qu'eux touchent de l'argent de la publicité et ça vous fait en plus une pollution visuelle que vous ne souhaitez pas.

Sandrine FRANCHET : Je suis en contact quasiment toutes les semaines. Je les appelle, on les a vus, on est allés voir les commerçants ensemble. La pression, on la met. Vous êtes tous autant que vous êtes invités à relayer l'offre en cas de recherche du kiosquier. Le prestataire gagne de l'argent, la mairie aussi parce qu'il y a quand même une redevance qui est payée, évidemment, pour l'occupation de l'espace public.

Nadine GEORGEL : Une dernière précision, les affiches sur le kiosque ne vendent ni des chaussettes ni des téléphones. C'est un soutien à la presse générale et politique. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Ce n'est pas de la publicité à proprement parler. Cela remplit une mission d'intérêt général.

Nous avons épuisé les différents points de l'ordre du jour, je vous remercie et vous souhaite une excellente fin de soirée.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 21 h 00.